

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



DP.25.00.A5

Arrêté de la Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 05/12/2025

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon – 20 rue des Sapins - Dossier VB ALI-25.131

La Maire de la ville de Besançon,

Vu la demande 7872 en date du 21/07/2025 par laquelle SARL Cabinet JAMEY & Associés Géomètres-Experts demande la délimitation du domaine public communal au droit des propriétés :

Cadastrées : EW n° 13
Adressées à : 20 rue des Sapins

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment, l'article L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens du domaine public,
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,
Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La délimitation du domaine public communal au droit des parcelles concernées est définie par la ligne rose, sur le croquis annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

Article 4 : le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles concernées.

Article 5 : La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.



Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de l'arrêté.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le
05/12/2025,

Pour la Maire par délégation,
Laurent Desjardins
Service de la Topographie



PLAN CONCOURANT A LA
DÉLIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ
DES PERSONNES PUBLIQUES

S.A.R.L. ID

Département	Commune	Code	Date	Interventions
25	BESANÇON	7872	JD	Leve d'état des lieux - Levé d'intérieur 27/08/2025 Réunion de bornage - Alignement
	20, rue des Sapins	PV3P	Échelle : 1/250	

Section EW n° 121

Système de Coordonnées Planimétrique : R.G.F. 93 - CC47 Méthode de Rattachement : Réseau GNSS permanent IERIA
Attention : Valeur approximative - Générique

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

LÉGENDE

Éléments cadastraux

Application cadastrale
de parcelle*

*Non garantie et non déline contradictoirement

EW Section
13 Numéro de parcelle

NOTA : L'application cadastrale est une représentation fiscale de la propriété et n'est donc à ce titre ni déline contradictoirement, ni garantie juridiquement.



Éléments fonciers

Limite de propriété foncière entre propriétés privée et publique avec coté(s)

Coté(s) de rattachement

- [A] Sommet de propriété Repère nouveau
- [B] Sommet de propriété Repère ancien
- [C] Point de rattachement

Référence	Nature des Points
○	Borne O.G.E.
◎	Clou ou l'refond
×	Marque de peinture

Fleche d'appartenance Parallel / mitoyen

Éléments topographiques

- Station(s) repère Plaque / clou Balise(s) Balise(s) léger(s)
- Balcon(s) Sans de la montée d'escalier Mur(s) avec clôture Mur(s) sans clôture Pilier(s)
- Bord(s) de chaussée Bordure(s) Clôture(s) légère(s) Palissade(s)
- Portail(s) Chêneau(x) Faîte(s) Débord(s) de toit
- Bouche(s) à clé A.E.P Regard(s) de visée
- Poteau(x) électrique B.T. avec Telecom et éclairage public
- Poteau(x) téléphone Coffret(s) gaz Bouche(s) à clé gaz

O.G.E. N° 2005830002
Cabinet "JAMEY & Associés"
GÉOMÈTRES - EXPERTS
2 Avenue de la Gare - 25000 Besançon
tél. 03 81 26 69 69
e-mail : besancon@jamey-experts.fr

